

ACTION DE FORMATION en APPRENTISSAGE ou PROFESSIONNELLE

BPJEPS PÊCHE DE LOISIR

CERTIFICATION: Ministère chargé des sports et de la jeunesse - Code RNCP: 37110

	CERTIFICATION : Printistere charge des sports et de la jeunesse Code River : 57110
Intitulé de l'action	Moniteur-guide de pêche de loisir – Niveau IV Code(s) NSF: 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs Formacode:42681
Prérequis, public concerné, effectif	Exigences préalables requises : - attestation de formation au secourisme : PSC1 ou AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST ; - attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ; - présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de pêche de loisirs ; - satisfaire à un test de maîtrise d'une technique de pêche, au choix du candidat, parmi la pêche au coup, la pêche à la mouche ou la pêche au lancer (exigences spécifiques et techniques). Effectif de groupe plafonné à 12 stagiaires
Catégorie d'action	Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés ; Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ;
Présentation générale (problématique, intérêt)	Le poids socioéconomique du secteur de l'encadrement de la pêche de loisir est difficile à mesurer avec exactitude, cependant quelques chiffres peuvent être avancés : - la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF) et la protection du milieu aquatique représente deux millions de pêcheurs membres d'une association agréée ; - la pêche est l'un des premiers loisirs des français permettant le développement d'activités économiques telles que les industries de matériels et de fournitures et les hébergements spécialisés. Le chiffre d'affaires est estimé à plus de trois milliards d'euros et les emplois à près de 15 000. Le secteur professionnel est marqué par un auto-entreprenariat fort. L'enquête métier « Mieux connaître les moniteurs et guides de pêche » de 2014 fait ressortir un nombre d'emplois en croissance dans des métiers polyvalents avec des compétences variées : gestion de structure, commercialisation de produits, entretien des sites de pratique, connaissance de publics, sécurisation de l'encadrement notamment des publics mineurs, partenariats
Objectifs, débouchés, poursuites, passerelles.	L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.
Statistiques pour ce diplôme (insertion, persévérance, poursuite d'études): https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil En savoir +: https://certificationprofessionnelle.fr/reche/rncp/28573	Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et parte- narial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il encadre tous types de publics, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met
	en place un projet. Il encadre des activités de découverte, animation, apprentissage et éducation. Le moniteur-guide de pêche de loisir exerce ses fonctions au sein de structures privées ou publiques dont notamment : - les Ecoles de pêche, les ateliers pêche nature (APN), la Fédération sportive de pêche, - les Fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAPPMA), - les associations agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), - les accueils collectifs de mineurs avec et/ou sans hébergements, les comités d'entreprise, - les collectivités territoriales et Centres Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), - les associations notamment sportives, les structures à vocation touristique, les chartes de pays. Possibilités de validation d'autres mentions BPJEPS (UC 1-2 déjà acquises), de poursuite en DEJEPS
	UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Contenu et Méthodes

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure Concevoir, conduire, évaluer un projet d'animation

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Pêche de loisir »

Concevoir, conduire, évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

UC 4: Mobiliser les techniques de la mention « Pêche de loisir » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ «Pêche de loisir»

Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de pêche

Maîtriser et faire appliquer les règlements de la pêche

Garantir des conditions de pratique en sécurité.

Compétences/ Capacités professionnelles visées Di lo à	le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité de éducateur sportif » mention « pêche de loisirs » garantit aux pratiquants des conditions optinales de sécurité et de maîtrise de l'environnement, tout en assurant la qualité pédagogique des prestations. le moniteur - guide de pêche de loisir est amené à exercer six fonctions principales : 1 - Il accompagne des publics et anime des activités auprès de groupes ou d'individuels dans le respect des règles et des normes de sécurité en vigueur. 2 - Il initie aux techniques de pêche et en particulier aux techniques de pêche à la mouche, au lancer et au coup dans le respect des règles et des normes de sécurité en vigueur. 3 - Il entretient des relations avec l'environnement professionnel et territorial. 4 - Il participe à des actions d'éducation à l'environnement. 5 - Il participe à la promotion et à la gestion administrative et financière de l'activité. 6 - Il participe à la préparation d'actions de promotion du tourisme pêche, de prestations de pêche de loisirs et de compétition. Pans le cadre de son activité, il peut être amené à participer à l'élaboration des projets de déverppement durable de l'activité pêche en relation avec des partenaires sur un territoire identifié et participer à des actions de gestion et de protection des milieux aquatiques.	
	Ourée totale 1 344 h dont : 735 h de formation (MFR + Fédération de Pêche)	
Durée & Dates	 609 h de stage en milieu professionnel 	
	italement de Février à Décembre Délai pour intégrer la formation : 3 mois pour validation des prérequis et tests d'admission	
M	1FR - 20 rue Beaulieu - Périgueux (24) / Site aux normes d'accessibilité public handicapé	
-	édération Pêche Dordogne - 16 rue des Prés - 24000 Périgueux Contrats en alternance : 11,10 € / h, soit 8 160 € pour le parcours complet de 735 h Formation prise en charge par l'OPCO (OPérateur de COmpétence) de la branche professionnelle Gratuité de la scolarité pour les apprenants sous contrat de travail en alternance	
participant	Formation professionnelle : 12,50 € / h, soit 9 187,50 € pour le parcours complet de 735 h Dont frais annexes : 108 € ou selon tarif en vigueur pour Taxe sur permis Fluvial 300 € pour hébergement semaines de professionnalisation à des techniques spécifiques 13j (Cap Breton-Argentat-Angoulême) Prise en charge OPCO (CPF, Compte Personnel de Formation ou dispositif Pro-A) Demandeur d'emploi : Places conventionnées Conseil Régional Nelle-Aquitaine, CPF et/ou aide individualisée.	
Responsable de l'action Mathieu MALANDAIN		
Formateurs, Animateurs et intervenants	Divier POURTEYRON Licence STAPS - BEES Mathieu MALANDAIN BTS GPN - BAFD Jurnaud DENOUEIX DUT Génie Biologique - BPJEPS PDL Jurnaud DENOUEIX DUT GÉNIE DUT GENIE DUT GE	
Evaluation de l'action Le à l'E	e diplôme BP est obtenu par la capitalisation des 4 UC validées lors de 3 situations d'évaluations ertificatives : ■ UC 1 & 2 : Dossier structure de stage et Projet d'animation (écrit + oral) ■ UC 3 : Dossier technique de mise en situation d'animation (écrit + pratique + oral) ■ UC 4 : Dossier-fiches de perfectionnement de techniques (écrit + pratique + oral) es UC 3 et 4 sont évaluées en situation professionnelle, par une commission, dans une ou des ituations d'encadrement et d'animation. four la validation totale (4 UC), le bénéfice des UC validées reste acquis sur une durée de 5 ans. Validation par bloc de compétences : ☑ oui ☐ non e jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il est composé parts égales : de formateurs et cadres techniques (dont la moitié au moins sont des agents de Etat) ; de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés. 'action de formation est évaluée auprès des bénéficiaires par enquête : ■ Employeur : enquête de satisfaction individuelle et collective dès la fin de l'action ■ Apprenant : évaluation individuelle de l'action en fin de parcours, enquête d'insertion et pertinence de la qualification à 6 mois et 3 ans	
Mise à jour	Juin 2024	